

Commission Départementale.

?

La Commission départementale du Var, instituée par la circulaire du Gouvernement, en date du 2 février 1852, et composée de

MM. PASTOUREAU, Préfet du Var,

le général LEVAILLANT, commandant militaire du département,

F. BIGORIE-LASCHAMPS, Procureur de la république à Draguignan;

Considérant qu'il résulte de l'information que le nommé *Bel autoine*,

né à *Biot* domicilié à *autibes*

a pris une part active et volontaire à l'insurrection de décembre soit en partant en armes pour se joindre à l'insurrection, soit en déterminant par menaces violentes un grand nombre d'individus à marcher avec les insurgés;

~~Que d'un autre côté, il aurait depuis longtemps été un des plus actifs organisateurs des sociétés secrètes;~~

*qu'il a cherché à organiser un mouvement insurrectionnel en armes avec l'aide de la garnison dans la plaine d'Autibes, qu'il a dirigé dans une partie du Canton le mouvement démagogique*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Est d'avis qu'il y a lieu de transporter en Algérie ledit *Bel autoine*

*pour ses crimes plus coupable +*

Ainsi fait et prononcé en l'hôtel de la Préfecture de Draguignan, le 20 février 1852.

*Aymon*

*De Gaudemar*  
*De Fournier*